

LA RIVIÈRE DU DOUTE SUR LA BIENTRAITANCE

DÉFINITION

La bientraitance est un ensemble de comportements positifs et encourageants apporté à un enfant, un jeune, une personne vulnérable. Elle favorise sa croissance et son développement ainsi que la reconnaissance, l'empathie, la communication et le respect envers l'autre (définition du BICE, Bureau International Catholique de l'Enfance). Elle permet à chacun de pouvoir exprimer ses opinions et construire une image positive de lui-même.

VISÉE

La bientraitance participe au bien vivre ensemble, éduquer à la bientraitance permet de lutter contre toute forme de violence, maltraitance et négligence envers les enfants, les adolescents et les personnes vulnérables.

OBJECTIFS

- Permettre le débat à partir d'idées reçues, de situations concrètes et variées, en invitant les participants à se positionner physiquement (dans l'espace) et intellectuellement (dans sa tête).
- Faire l'expérience de l'intérêt du débat et accepter que la parole de l'autre soit différente de la mienne.
- Promouvoir et encourager une culture de la bientraitance dans l'écoute, la bienveillance et l'accueil de l'autre.

PUBLIC

De 7 à 18 ans, en choisissant les thématiques et les questions, en fonction de l'âge. De 10 à 30 participants

DURÉE

30mn à 1h

PÉDAGOGIE

La pédagogie utilisée permet à chacun de s'exprimer et de prendre part au débat, si ce n'est par des mots, au moins par un déplacement physique. Elle permet aussi d'aborder des thèmes complexes et parfois difficiles de façon ludique et interactive.

MATÉRIEL ET DISPOSITION DU LIEU

- 3 panneaux : « D'ACCORD », « PAS D'ACCORD » et « RIVIÈRE DU DOUTE »
 - De quoi symboliser la « rivière du doute », frontière rectiligne entre les deux camps : large de 50 cm au moins (2 cordes parallèles ou un marquage au sol), et suffisamment longue pour que tous les jeunes s'y tiennent côte à côte. On aura dégagé l'espace en déplaçant les tables si nécessaire, mais le jeu peut aussi se faire en extérieur.
 - Un bâton, pour distribuer la parole, ou n'importe quel autre objet. Celle ou celui qui détient le bâton est le/la seul·e à pouvoir s'exprimer, les autres ne doivent pas l'interrompre. Quand elle/il a fini, elle/il transmet le bâton de parole à qui le demande, et ainsi de suite. Cette forme permet de visualiser la circulation de la parole, et les éventuelles monopolisations.
 - Les phrases qui conduisent au débat selon la thématique choisie.
- 5 thématiques au choix : la relation, le virtuel, affectivité/sexualité, la discrétion, la discrimination.
- La feuille des ressources qui donne les compléments d'information nécessaire aux discussions.
 - Livret « Lutter contre les abus sexuels » (cadre juridique et Annexe 12)

Une fois la rivière matérialisée, vous avez l'image suivante devant vous : une rive gauche, la rivière du doute et une rive droite qui symbolise « je suis d'accord/pas d'accord/je ne sais pas ».

RÔLE DE L'ANIMATEUR ET DU SECRÉTAIRE

L'animateur, quand il prépare son animation, doit prendre connaissance des ressources données suivant la thématique qu'il choisira avant de commencer le jeu.

Pendant le jeu, il doit rester neutre pour pouvoir jouer son rôle. Il explique les règles du jeu. Il distribue la parole à chacun comme il le fait habituellement (écoute de l'autre, sans l'interrompre et dans le respect, reformulation et demande d'éclaircissements si nécessaire, etc). Il est vigilant à répartir la parole entre tous, à travailler les relances, les arguments, tout en annonçant une question polémique pour dynamiser le débat, sans être indécent ! Pour cela, il doit alterner les prises de parole d'une zone à l'autre pour que naisse le débat. Il propose la parole aux personnes qui changent de zone.

À travers ce jeu, nous permettons aux jeunes de prendre la parole, de mettre en forme leur pensée, de se confronter. Il est important de recueillir les réactions des participants à l'issue de l'exercice et de mener un petit débat thématique autour d'un ou deux points saillants uniquement.

Le secrétaire doit prendre des notes des différents arguments exposés par chacun des camps pour pouvoir faire une restitution collective à la fin du débat. Il notera mot pour mot ce qui a été dit sans consigner l'identité de la personne ayant pris la parole. Si possible, les événements majeurs survenus au cours du jeu pourront être consignés. Ex : les mouvements des participants (changement de groupe...)

CONSIGNES POUR LES JEUNES

Présenter la thématique abordée. Expliquer clairement la signification et le déplacement entre les zones, la façon de prendre la parole, l'importance de l'écoute et le respect des opinions de chacun.

« Maintenant nous allons dire et expliquer si nous sommes d'accord ou pas avec certaines de ces idées. »

« Tout à l'heure je vous dirai une phrase et vous vous placerez dans l'une des trois zones en fonction de votre opinion. Vous expliquerez votre choix. »

« Si, suite à l'explication de votre camarade, votre opinion évolue, vous pouvez changer de zone. »

« Vous ne pouvez prendre la parole que quand vous avez le bâton de parole. Il n'est pas là pour rien ! Il permet à chacun de s'exprimer en étant écouté par les autres. »

« Sachez qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses ! Et toute parole est respectable. »

À l'issue du jeu, chaque jeune sera capable :

- d'identifier et de citer les attitudes, les postures adaptées et bienveillantes dans la vie quotidienne
- de reconnaître ses droits et ceux des autres
- de développer l'entraide
- de s'affirmer et dire non pour protéger ses droits ou s'il se sent en danger
- de chercher de l'aide auprès d'adultes de confiance
- de trouver des moyens, des outils pour agir face au danger (téléphones de structures)

LA RIVIÈRE DU DOUTE SUR LA BIENTRAITANCE

DÉROULEMENT

Les participants sont debout au fond de la pièce. L'animateur annonce une affirmation. Les participants se positionnent, après quelques instants de réflexion, d'un côté s'ils sont « D'ACCORD », de l'autre s'ils ne sont « PAS D'ACCORD », et restent au milieu de « LA RIVIERE DU DOUTE » s'ils hésitent. À partir de là, l'animateur invite chacun à expliquer son point de vue et/ou à donner un exemple en proposant le bâton de parole. Chacun donne un seul argument, puis la parole passe à un autre participant... Il faut donc s'écouter et éviter de redonner le même argument que le précédent.

Au fil des arguments donnés, ils peuvent changer d'avis. Cela permet d'ouvrir la discussion à un nombre important de participants. Les participants peuvent changer de camp autant de fois qu'ils le veulent : cela signifie que ce qu'ils viennent d'entendre était une idée pertinente et convaincante. Lorsqu'on change de place, on peut expliquer pourquoi (cela donne l'occasion à des gens qui parlent peu de s'exprimer).

Les indécis, restant dans le « DOUTE », auront droit à la parole dès qu'ils se positionnent ou à la fin de l'échange s'ils ne sont toujours pas décidés afin qu'ils puissent dire pourquoi.

La partie se termine lorsque les jeunes n'ont plus d'argument et ne souhaitent plus changer de camp. L'animateur intervient ensuite pour clore le débat et donner quelques informations s'il le juge utile. Puis il fait revenir les participants sur la ligne du fond et lit une nouvelle affirmation pour démarrer un autre débat.

DÉROULEMENT

Thématique relations

- Pour devenir populaire, il faut accepter d'être bizuté.
- C'est important d'être connu, quitte à mentir ou tromper / C'est normal de dire des choses sur les gens, même si ce n'est pas vrai.
- Pauline est victime de harcèlement au lycée, ce n'est pas mon problème !
- C'est bien d'avoir une amie riche, elle en fait bénéficier les autres.
- Sébastien envoie 3 messages par jour à Malika pour lui demander de sortir avec elle mais elle ne répond pas. Est-ce qu'il s'agit de harcèlement ?
- Julie se fait souvent pousser dans la cour de récréation par le même groupe d'élèves. Est-ce que c'est une balance si elle va en parler à un adulte ?

Thématique virtuel

- Sur Internet, il y a des prédateurs sexuels.
- Je poste ce que je veux sur ma page Facebook.
- Avec Snapchat, je peux envoyer des photos dégradantes : ça disparaît tout de suite !
- Grâce à Facebook, on peut régler ses comptes sans violence.
- Un ami a pris une photo de moi sans mon autorisation et l'a mise sur les réseaux sociaux sans que je le sache, il m'a dit qu'il faisait ce qu'il voulait !

Thématique affectivité/sexualité

- Faire l'amour sans sentiment, c'est dangereux.
- Un adulte n'a pas le droit d'avoir des rapports sexuels avec un enfant de moins de 15 ans.
- Il est possible d'être amoureux de deux personnes en même temps.
- Plaquer son copain (sa copine) par SMS ou sur Facebook, c'est plus pratique.
- Rencontrer quelqu'un sur un site de rencontres c'est facile et ce n'est pas dangereux.
- Si quelqu'un m'oblige à avoir des rapports sexuels et que je n'ai pas dit non, c'est de ma faute.
- C'est grave de regarder un film porno.
- Quand on est victime d'agression sexuelle, on en parle facilement.
- Mon corps, c'est mon corps : je ne me fais pas mal et les autres ne me font pas mal.
- Une amie m'a confié qu'elle a été abusée par un adulte, sous l'effet de l'alcool. Elle ne veut pas dénoncer la personne.
- Un·e ami·e me raconte qu'il/elle a été violée. Elle me dit de ne pas en parler.
- Mon copain veut que je couche avec lui, il me dit qu'il me quittera si je n'accepte pas.

Thématique discrétion

- Un secret qui me contrarie n'est pas un bon secret et doit être partagé avec un adulte de confiance.
- Un ami te confie être victime de racket et te fait jurer de ne le dire à personne.
- La discrétion c'est la plus grande qualité des amis.

Thématique discrimination

- On refuse à Emilie de participer à une sortie d'école en raison de son handicap.
- Luc joue au foot avec ses copains. Il refuse de prendre Mathis dans son équipe car il est noir
- Damien et Kevin ne veulent pas jouer au foot avec des filles parce qu'ils disent qu'elles ne sont pas faites pour ce sport. Est-ce qu'ils ont raison ? (Non, il s'agit d'une discrimination en fonction du sexe. Il suffit de voir les équipes de football féminin à la TV pour se convaincre de l'inverse).
- Jérémy et Thibaut viennent de dire à Maxime que c'était une « tapette » et une « tafiolo » parce qu'il a refusé de jouer au foot avec eux pour aller faire de la corde à sauter avec les filles. Est-ce que Jérémy et Thibaut ont eu raison de dire ça à Maxime ? (Non car les mots « tapette » et « tafiolo » sont des insultes discriminantes, à caractère sexiste et homophobe.)

À la fin du jeu, les animateurs reprennent ce qui a été dit pour :

- Les Informer de leurs droits , les aider à identifier et définir leurs droits personnels.
- Donner des moyens, des outils pour agir face au danger (voir fiches «non au harcèlement», «non au cyber harcèlement»).
- Développer l'entraide entre jeunes et avec les adultes.
- Amener les mineurs à identifier les adultes de confiance dans leur entourage.
- Développer l'affirmation de soi (dire non), leur donner confiance en leurs moyens.
- Développer leur capacité d'utiliser leur jugement critique plutôt que de leur demander une obéissance aveugle.

RESSOURCES

Thématique relations

Le bizutage est un délit qui consiste à amener une personne à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants. Par exemple, faire consommer de l'alcool de façon excessive à une personne même si elle est consentante. Les faits doivent avoir lieu au cours d'une manifestation ou d'une réunion liée au milieu scolaire, sportif ou socio-éducatif. Le bizutage est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende. Ces peines sont doublées si la victime est une personne vulnérable.

Le harcèlement scolaire est le fait pour un élève ou un groupe d'élèves de faire subir de manière répétée à un camarade des propos ou des comportements agressifs. Quand l'action est répétée, il y a harcèlement.

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020, du lundi au vendredi de 9h à 20h, le samedi de 9h à 18h (sauf jours fériés).

Thématique virtuel

Le cyber-harcèlement est défini comme « un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communication électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule ».

Le cyber-harcèlement se pratique via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, sites de partage de photographies...

Bien que le cyber-harcèlement ne soit pas une infraction réprimée en tant que telle par la loi française, l'auteur d'actes accomplis à cette fin est susceptible de voir sa responsabilité engagée sur le fondement du Droit civil, du Droit de la presse ou du Code pénal.

Par exemple :

- Une injure ou une diffamation publique peut être punie d'une amende de 12.000€ (art. 32 de la Loi du 29 juillet 1881).
- Pour le droit à l'image, la peine maximum encourue est d'un an de prison et de 45.000 € d'amende (art. 226-1, 226-2 du Code pénal).
- L'usurpation d'identité peut être punie d'un an d'emprisonnement et de 15.000€ d'amende (art. 226-4-1 du Code pénal).
- La diffusion de contenu à caractère pornographique d'un mineur est passible de 5 ans d'emprisonnement et de 75.000€ d'amende.

Facebook, est interdit au moins de 13 ans. La vie privée des utilisateurs y est hors de leur contrôle : une fois que vous êtes sur Facebook vous y resterez pour toujours. Vos informations les plus personnelles seront à jamais stockées dans les serveurs de ce réseau social.

** Vous déclarez vous appeler Bill Clinton ? Pas de problème. Vous pouvez très bien prendre l'identité de quelqu'un d'autre et vous inscrire. Donc, un pédophile peut s'inscrire et fréquenter des enfants sur le net, les apprivoiser, leur donner rendez-vous. Les enfants ne sont pas seuls à se laisser avoir. Les adultes aussi peuvent imaginer une belle rencontre qui n'est qu'un lien avec un escroc...

***31 % des filles de plus de 13 ans affirment avoir déjà été **victimes d'insultes, de mensonges ou de rumeurs.**

Facebook présente des bons côtés, mais comme toute organisation humaine, elle a aussi ses limites.

Snapchat, est régulièrement utilisé pour partager des photos ou vidéos de bêtises de beuveries, pour informer d'autres ados sur des drogues, ou pour envoyer des photos explicites à des partenaires.

Une fois le fichier vu ou lu, celui-ci est définitivement effacé et ne sera plus jamais disponible, après la limite de temps choisie par l'utilisateur ayant envoyé le snap. Or n'importe qui, assez rapide pour faire une photo ou une capture d'écran peut garder une copie des messages secrets leur ayant été envoyés, et les ados qui font des bêtises en se disant qu'elles resteront toujours secrètes pourraient bien avoir des mauvaises surprises !

Rappeler ces règles :

Il est interdit de mettre en ligne des photos sans avoir obtenu une autorisation des personnes concernées.

Il est interdit de tenir des propos agressifs, racistes, violents, mensongers sur qui que ce soit...

Ridiculiser quelqu'un est un acte très grave.

Si l'on veut se faire respecter, il faut respecter les autres, et l'on ne fait jamais aux autres ce que l'on ne voudrait pas que l'on nous fasse.

Thématique affectivité/sexualité

La majorité sexuelle désigne l'âge à partir duquel un mineur peut avoir une relation sexuelle consentie avec un majeur n'ayant pas autorité sur lui, sans que ce dernier ne risque des poursuites pénales. L'âge de la majorité sexuelle est fixée à 15 ans en France.

En dessous de cet âge, l'enfant ayant des relations sexuelles serait d'office considéré comme violé ou agressé sexuellement. L'adulte s'expose à la sanction prévue pour le délit d'atteinte sexuelle, soit 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende. Cette peine peut être aggravée dans certains cas (10 ans et 150 000 euros d'amende) et notamment lorsque cette infraction est commise par un ascendant ou par toute autre personne ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait.

Thématique discrétion

Il y a des secrets que l'on se doit de garder. Il y a, à contrario, des secrets que l'on ne peut garder pour soi.

Parler, c'est faire acte de courage, c'est utiliser sa propre voix pour dénoncer ce qu'un autre vit et ne peut dire lui-même.

Thématique discrimination

À ce jour, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination. Ainsi, défavoriser une personne en raison de ses origines, son sexe, son âge, son handicap, ses opinions... est interdit par la loi et les conventions internationales auxquelles adhère la France.